



1. INSCRIPTIONS :

1.1 Comment s'inscrire, où trouver les documents nécessaires ?

L'inscription se fait exclusivement en ligne, sur le site Internet du tournoi scolaire de football :

<https://www.tsf-geneve.ch>

On y trouve toutes les informations utiles (dates du tournoi, catégories, lieux) ainsi que les documents nécessaires à l'inscription.

Des informations de base se trouvent également sur la page du site de l'éducation physique, <http://edu.ge.ch/ep/corps-et-mouvement/education-physique/tournoi-scolaire-de-football>, mais celle-ci renvoie (lien) directement sur le site officiel du tournoi.

1.2 Y a-t-il une marche à suivre ou des conditions à respecter avant de pouvoir inscrire une équipe ?

*Parmi les documents, le **règlement** de la compétition recense toutes les informations utiles à l'inscription d'une équipe. La plus importante est l'**obligation pour chaque équipe** d'être accompagnée d'un adulte responsable, agréé par la direction de l'établissement. Cet adulte **ne peut pas** prendre la responsabilité de plusieurs équipes.*

1.3 Comment sait-on si l'inscription d'une équipe a été retenue ?

A la fin du processus d'inscription, un message automatique est envoyé. Il est accompagné d'un récapitulatif de toutes les informations fournies (liste des joueurs, catégorie, ...).

Si les données du responsable d'équipe agréé par la direction et/ou de l'arbitre désigné par l'école ne sont pas complètes ou conformes (coordonnées, adresse électronique), l'inscription de l'équipe est annulée et à refaire.

La liste complète des équipes inscrites, ainsi que le programme des matchs sont à consulter sur le site Internet au plus tard deux semaines avant la première journée des qualifications.

1.4 Le tournoi est-il ouvert aux écoles privées ?

Les écoles privées peuvent participer, mais dans un nombre limité d'équipes (maximum 2 par catégorie), uniquement dans les catégories mixtes et pour autant qu'elles respectent les classes d'âge et les autres points définis dans le règlement du tournoi.

1.5 Doit-on obligatoirement fournir un arbitre ?

Oui.

Pour des raisons évidentes d'organisation, chaque école doit fournir au moins un arbitre qui ne peut pas être en même temps responsable d'une équipe.

La personne désignée doit valider sa convocation, être présente le jour « J » et être en mesure d'arbitrer plusieurs matchs dans la journée.

1.6 Y a-t-il un nombre limité de joueurs pouvant s'inscrire ?

*Pour qu'une inscription soit possible, la limite inférieure est fixée à 10 joueurs.
Il n'y a pas de limite supérieure, mais il faut savoir qu'en cas de qualification pour les **finales suisses à Bâle**, une équipe ne peut contenir plus de **11 joueurs**.*

1.7 Peut-on inscrire deux équipes d'une même classe ?

Oui, mais il faut un adulte responsable agréé par la direction pour chaque équipe inscrite.

1.8 Est-ce que deux équipes d'une même classe ou d'une même école vont forcément jouer sur le même stade ?

*Malheureusement, cela n'est pas garanti.
Les organisateurs font au mieux pour réunir un maximum d'équipes provenant de la même école/classe, sur un seul et même site, mais ce n'est pas toujours possible. C'est la raison pour laquelle il est demandé d'avoir un adulte responsable différent pour chaque équipe.*

1.9 Un enseignant ou un adulte agréé par la direction, peut-il être responsable de plusieurs équipes ?

Non, pour les raisons indiquées plus haut.

1.10 L'enseignant doit-il obligatoirement accompagner son équipe ?

Non, mais si l'équipe est accompagnée par un autre adulte, celui-ci, pour être agréé par la direction de l'établissement, doit obligatoirement faire partie du personnel rattaché à l'enseignement primaire (autre enseignant, MDAS, membre du parascolaire, concierge de l'école, ou autre...).

2. DEPLACEMENTS :

2.1 Est-il possible de donner rendez-vous aux élèves, directement au stade, à une heure donnée ?

*Sur temps scolaire, il n'est pas possible de procéder ainsi.
Hors temps scolaire, cela est possible avec l'accord écrit des parents et de la direction de l'établissement.*

2.2 Est-il permis d'organiser le transport des joueurs pour le stade, en voitures privées ?

Uniquement hors temps scolaire et avec l'accord écrit des parents et de la direction de l'établissement.

2.3 Par quel moyen peut-on se rendre au stade sur temps scolaire ?

*La plupart des écoles peuvent se rendre au stade à pied.
Pour les autres, il faut envisager les transports publics, voire un minibus (cellule Transports du DIP par exemple).*

2.4 A la fin de la journée, les élèves peuvent-ils rentrer seuls à la maison ?

Comme indiqué plus haut, sur temps scolaire, il n'est pas possible de procéder ainsi. Hors temps scolaire, cela est possible pour autant que les parents et que la direction de l'établissement aient donné leur accord.

3. HORAIRES :

3.1 Le tournoi a-t-il lieu sur temps scolaire ?

Oui, pour la journée de qualifications qui est prévue un mardi ou un jeudi (cf. dates du calendrier).

En cas de qualification pour les finales, les rencontres sont prévues un mercredi matin, et, en cas de victoire, l'après-midi du même mercredi.

3.2 Quels sont les horaires d'une journée ?

Le premier match ne peut commencer avant 09h00 et le dernier de la journée se termine au plus tard à 15h30.

3.3 Comment se passe la pause de midi ? Y a-t-il un repas de prévu ?

Pendant la pause de midi, les élèves sont toujours sous la responsabilité de l'adulte agréé par la direction d'établissement.

Les buvettes des stades n'étant pas forcément ouvertes, il convient de prévoir un pique-nique pour la journée et des boissons en suffisance.

3.4 Combien de matchs joue une équipe dans la journée ?

Les équipes étant réparties en principe dans des groupes de 4 ou 5 formations, chacune d'entre-elles joue 3 à 4 matchs dans la journée.

3.5 Quels sont les horaires des matchs, reçoit-on une convocation ?

Aucune convocation n'est envoyée. Il convient à chaque équipe inscrite de consulter les programmes complets (lieu, horaires), disponibles sur le site Internet du tournoi au plus tard deux semaines avant le début de la compétition.

4. EQUIPEMENT :

4.1 Les joueurs doivent-ils absolument avoir un maillot d'une même couleur ?

Cela est préférable, mais dans le cas contraire, l'organisation met à disposition des équipes des chasubles pour permettre de les distinguer.

4.2 Les protège-tibias sont-ils obligatoires ?

Pour le tournoi genevois, non, mais ils sont vivement recommandés.

*En revanche, les protège-tibias sont **obligatoires** pour les **finales suisses à Bâle** au mois de juin (Credit Suisse Cup).*

4.3 Les joueurs peuvent-ils jouer avec de vraies chaussures de football ?

Bien sûr, mais seules les chaussures avec crampons moulés dans la semelle (« multi ») sont autorisées.

Celles munies de crampons en métal et/ou interchangeables (vissés) sont interdites.

4.4 Les joueurs peuvent-ils jouer en baskets ?

Oui, mais il faut être attentif au fait que le matin, la pelouse des terrains est bien souvent glissante.

5. FINALES :

5.1 Comment savoir si une équipe est qualifiée pour la journée des finales genevoises ?

Les résultats complets, les classements, ainsi que la liste des qualifiés est disponible sur le site Internet à l'issue des journées qualificatives.

5.2 Comment savoir si une équipe a gagné le prix Fair-Play ?

Le vainqueur de ce prix est directement contacté par l'organisation, dès la fin des qualifications.

5.3 Est-ce que l'équipe au complet doit se déplacer pour la distribution des prix ?

Non, un représentant suffit mais nous encourageons vivement les joueurs à être présents.

5.4 Si une équipe gagne le tournoi genevois, est-elle forcément qualifiée pour les finales suisses à Bâle ?

Oui, pour autant qu'elle soit dans l'enseignement public et qu'elle ne soit pas inscrite en catégorie M8.

De plus, si elle est championne de sa catégorie (finale interzones éventuelle) elle doit également être bien classée au challenge fair-play. Le représentant genevois aux finales suisses doit être « bon » en football, comme dans son comportement.

5.5 En cas de qualification aux finales suisses, comment doit-on procéder pour organiser le déplacement vers Bâle ?

Les organisateurs prennent contact avec les équipes qualifiées directement après les finales et leur font parvenir la documentation nécessaire.

Les équipes genevoises sont regroupées dans plusieurs autocars, avec un départ aux aurores (avant 05h00) le mercredi même des finales.

5.6 En cas de qualification pour les finales suisses, est-on obligé d'y participer ?

L'organisation de cette journée n'étant pas forcément aisée, un enseignant peut tout à fait renoncer à participer aux finales suisses.

Dans ce cas, il avertit au plus tôt les organisateurs et ceux-ci prennent contact avec les équipes suivantes susceptibles de représenter le canton.

5.7 Le déplacement pour Bâle (finales suisses) est-il gratuit ?

Oui, l'Association Suisse de Football (ASF) offre le transport, mais seulement pour les joueurs de l'équipe (11 maximum) et 3 accompagnants.

6. RESPONSABILITES :

6.1 Qu'attend-t-on de l'adulte responsable ?

L'adulte responsable doit faire preuve d'une attitude adéquate et de fair-play.

Il veille au bon comportement des élèves sur et hors des terrains de jeu, mais également lors de la pause de midi.

A la fin de chaque match, il doit signer la carte de match présentée par l'arbitre, pour ainsi valider le score de la rencontre.

6.2 Que faire avec les élèves qui ne participent pas au tournoi ?

Il est du ressort de l'enseignant d'organiser cette journée, comme il le ferait pour une excursion scolaire. Libre à lui d'emmener toute la classe sur les terrains, ou de prévoir, d'entente avec ses collègues de l'école, une prise en charge de ces élèves dans une ou plusieurs classes.

6.3 Les élèves sont-ils couverts en cas d'accident ?

Oui, le tournoi scolaire de football étant placé sous l'égide du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), les participants sont couverts, comme dans le cadre de l'école.

6.4 Que faire pour prévenir les vols ?

Les vestiaires mis à disposition n'étant pas fermés, il est fortement recommandé à chaque équipe de ne laisser aucun objet sans surveillance.

Les organisateurs du tournoi, de même que les municipalités déclinent toute responsabilité en cas de vol.